

À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE 2024

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Broyage de végétaux à domicile

Réservé
aux 70 ans et plus
et aux personnes en situation de handicap



Prendre rendez-vous

monservicedechets.com



ou

0800 420 420



nîmes
métropole

❶ Vous avez un jardin et souhaitez vous débarrasser de vos végétaux encombrants ?

❷ Vous habitez l'une des 39 communes de l'Agglo ?

❸ Vous avez 70 ans ou + ou êtes en situation de handicap ?

Alors le nouveau service de proximité gratuit de broyage des végétaux à domicile va vous faciliter la vie !*

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

monservicedechets.com



OU
0800 420 420

Quels sont les justificatifs à fournir ?

- Carte mobilité inclusion (CMI) pour les personnes en situation de handicap,
- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile.

Est-ce que tous les végétaux sont acceptés ?

- Feuilles : non-acceptées car trop fines,
- Branches : diamètre max : 13 cm,
- Volume accepté : entre 1 et 4 m³,
- S'assurer qu'aucune ferraille ou autres objets ne soient présents dans les végétaux.

Comment valoriser vos végétaux avec le broyat ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour l'utiliser et ainsi valoriser votre jardin !

- ❶ **En paillage** : une couche d'environ 10 cm d'épaisseur directement déposée au pied des arbres, arbustes, plans du potager, le broyat protège, enrichit le sol, réduit la pousse des mauvaises herbes, limite l'évaporation de l'eau et protège les plantations contre le gel.
- ❷ **En matière sèche pour votre composteur** : il sert de régulateur d'humidité et structure le compost. Il permet d'obtenir un compost plus homogène, plus fin et de meilleure qualité.



Prévoir un accès pour le stationnement du camion et du broyeur (2 x 4 m).

*dans la limite de deux rendez-vous/foyer/an.